

constitutionnelles et ne laisser place à aucune intimidation. Les lois de répression et de discrimination doivent être révoquées. Les premiers ministres ont pris note de la déclaration du Gouvernement britannique, selon laquelle une période de domination directe serait nécessaire en attendant que se réunisse une conférence constitutionnelle. Cette conférence qui représenterait tous les éléments du peuple rhodésien aurait pour tâche de recommander une constitution dont naîtrait un gouvernement majoritaire formé sur une base acceptable pour l'ensemble du peuple rhodésien.

Suppression de la rébellion

Les premiers ministres ont fait la revue des mesures qui ont été prises par le Commonwealth et par d'autres pays à l'égard du régime illégal de Rhodésie. Certains ont exprimé leur inquiétude devant le fait que les mesures prises jusqu'ici n'ont pas résulté en l'élimination du régime. Ils ont invité tous les pays qui n'avaient pas encore pris d'initiative à cet égard à agir conformément aux recommandations de la résolution du Conseil de sécurité du 20 novembre 1965, et à prendre en même temps les arrangements nécessaires par suite des répercussions que ces nouvelles mesures pourraient avoir sur l'économie de la Zambie.

Les premiers ministres ont examiné la question de l'utilisation de la force militaire en Rhodésie et ont reconnu qu'il ne fallait pas l'exclure si elle s'avérait nécessaire pour le rétablissement du droit et de l'ordre.

Ils ont pris note à cet égard de la déclaration du premier ministre britannique, selon laquelle les effets cumulés des sanctions économiques et financières pourraient amener la fin de la rébellion dans un délai de quelques semaines et non de mois, de l'avis des spécialistes qui s'étaient penchés sur la question. Bien que certains des premiers ministres aient des doutes à cet égard, tous ont exprimé l'espoir que ces mesures amèneraient le renversement du régime illégal de Rhodésie du Sud dans le délai mentionné par le premier ministre britannique.

Les premiers ministres sont tombés d'accord sur l'application immédiate des mesures ci-après de la part du Commonwealth:

- 1) Création de deux comités permanents formés de représentants de tous les pays du Commonwealth qui se réuniraient avec le secrétaire général à Londres. Le premier examinerait à intervalles réguliers les effets des sanctions, ainsi que les mesures spéciales qu'il conviendrait de prendre afin de remplir l'engagement pris par le Commonwealth de venir au secours de la Zambie lorsque les circonstances l'exigeraient. Le second comité aurait pour tâche de coordonner un programme spécial d'assistance du Commonwealth qui vise à former des Africains de Rhodésie et dont il est question ci-dessous.
- 2) Le Comité des sanctions recommandera de réunir de nouveau les premiers ministres lorsque ceux-ci le jugeront nécessaire. De toute façon, les premiers ministres sont convenus de se rencontrer de nouveau en juillet, si la rébellion n'a pas pris fin d'ici là.